



Le courrier du Collectif

N°1 - Mai 2010



Hauts les cœurs

en tenant bon la rampe !

Espérant de nombreux lecteurs, c'est aux président et vice-présidents de prendre la parole pour cette première lettre du Collectif. C'est à vous de la saisir au vol et de la faire tourner. Elle traite d'actions menées autant que d'actions rêvées. Vos réponses seront publiées si vous le souhaitez. Elles peuvent être accompagnées de photos ou de fichiers.

La possibilité d'associer un caractère individualiste à l'efficacité d'un groupe constitué ne date pas d'hier. Les céramistes l'ont démontré à plusieurs reprises.

Depuis 10 ans, le regroupement de 17 associations totalisant **630 ateliers** est bien la caution autant que le porte voix de nos aspirations et de notre résistance à l'engourdissement.

Le Collectif National des Céramistes, indépendant des lobbies et des chapelles, s'est vu au fil des années reconnu comme **interlocuteur** privilégié des organismes de tutelle dans les domaines de la formation aux métiers de la terre, respecté comme **coordinateur** attentif à la déontologie des marchés potiers dont il édite l'annuaire, envié comme **opérateur** efficace d'une entraide solidaire à laquelle Ateliers d' Art de France s'est associé, salué comme **organisateur** des Journées Nationales de la Céramique en biennale.

On est fier de pouvoir écrire cela sur du papier glacé, mais la réalité est un peu plus rugueuse.

Ne comptant que sur la force du bénévolat, le collectif est comme chacune des associations qui le composent : remis en question par les limites de chacun.

Que tous ceux qui prennent part activement au travail associatif, en charge de délégations de commissions, de secrétariats ou de trésoreries, et, à fortiori les présidents, soient ici remerciés.

Le bénévolat ne doit plus être une charité que l'on fait à la vie associative. La somme des heures de travail qui s'ajoutent à nos journées d'atelier met à contribution des compétences et des responsabilités. Non rémunéré par définition, le bénévolat n'en est pas moins quantifiable en heures de boulot, estimable en euros quant aux économies qu'il génère au chapitre des dépenses.

Non seulement on peut, mais on doit le valoriser. Les informations sur la légalité de cette reconnaissance du travail associatif sont accessibles sur Google en tapant *valorisation du bénévolat*. Le bénéfice est sonnant et trébuchant pour la caisse de l'association dans le cas d'obtention de subventions calculées au pourcentage du budget prévisionnel incluant cette valeur ajoutée.

Nous sommes d'autre part régulièrement sollicités par les élèves des écoles en quête d'un stage obligatoire inscrit dans le programme de leur formation. Il est difficile de dire non, sachant pertinemment qu'en désespoir de cause certains d'entre eux seront exploités comme main d'œuvre gratuite pour l'accomplissement des basses besognes. Il est difficile

de dire oui, sachant aussi pertinemment que nous y serons de notre poche et de notre emploi du temps si nous prenons notre rôle au sérieux. Il faut donc arrêter de jouer sur la corde sensible. Exiger de la part des écoles un recensement des ateliers disposés à accueillir dignement des stagiaires.

Établir enfin un accord sur la reconnaissance de l'investissement personnel pour l'accompagnement des formations. Les écoles incluant dans leur programme un stage en entreprise doivent associer les maîtres de stage à l'équipe pédagogique et intégrer leur rétribution dans le coût global des études. Certains établissements le font déjà.

La participation des céramistes aux jury d'examens, ainsi qu'aux rédactions de programmes d'études, et autres travaux de fond nécessitant des recherches et de la réflexion doit aboutir à la reconnaissance du titre d'expert justifiant indemnisation à hauteur de la tâche accomplie.

La saison est repartie, la terre est en bourgeon sur les tours et nous ne manquons pas de pain sur la planche. Merci à vous d'être là !

Jean jacquinot

Collectif National des Céramistes

Déclaration en Sous Préfecture d'Istres (13800) le 11 octobre 1999 sous le n° 0134008389

Enregistrée en préfecture du Cher le 9 nov 2008 sous le N° W 061000024 -

N° SIRET : 432 557 55100020 CODE APE : 9499Z

CCCLB - La Borne - 18250 Henrichemont / Collectifceram@aol.com

www.collectif-ceramistes.org